



## Mandat de gestion par agence

Par **desaix**, le **10/02/2008** à **16:35**

Bonjour,

J'ai confié la gestion locative d'un appartement à une agence. Suite à des erreurs de gestion, je voudrais leur retirer le mandat confié. Sur le contrat, il est précisé que la résiliation peut se faire avec un préavis de 3 mois; le contrat a été signé en décembre (!)

Y a-t-il malgré tout une possibilité de le faire, suite à ces erreurs ? sur quoi s'appuyer ?  
Articles 1992 et 2004 du Code Civil ? Quelles démarches entreprendre ?

Je vous remercie, et vous adresse mes sincères salutations.

Par **Bouchon**, le **19/02/2008** à **11:49**

Il semble malheureusement que vous ne soyez bloqué 3 mois. En tout état de cause, si vous décidez de gérer vous même votre logement, on n'est jamais mieux servi que par soi-même, je vous conseil d'utiliser un logiciel de création de "Dossier de bail" automatique. pour ma part, j'utilise EasyBail 2008. <http://easybail.free.fr> Simple, rapide et validé par huissier de justice !

Par **desaix**, le **19/02/2008** à **12:11**

Merci pour votre réponse...je ne veux pas gérer moi même, mais changer d'agence. Je serai

donc obligé d'attendre la date anniversaire du mandat avec préavis de 3 mois. A moins que quelqu'un connaisse l'article du code civil qui m'aiderait..

Par **jeanchris31**, le **13/03/2008** à **11:15**

bonjour j'ai eu exactement les même soucis que vous... avec une très grosse agence nationale. Attention à ce que vous allez faire . Il faut bien monter votre dossier. Moi je me suis sorti de l'agence à cause de leurs erreurs. Aujourd'hui je gère mon bien moi-même c'est beaucoup plus simple et moins cher.

J'ai fait un guide de conseils et de solutions à ce sujet pas trop mal fait. Si ça vous interesse contactez moi (jean-christophe QUINTAL 06 11 66 88 21 et [cnequintal@netcourrier.com](mailto:cnequintal@netcourrier.com)) bon courage

Par **jeanchris31**, le **13/03/2008** à **11:16**

bonjour j'ai eu exactement les même soucis que vous... avec une très grosse agence nationale. Attention à ce que vous allez faire . Il faut bien monter votre dossier. Moi je me suis sorti de l'agence à cause de leurs erreurs. Aujourd'hui je gère mon bien moi-même c'est beaucoup plus simple et moins cher.

J'ai fait un guide de conseils et de solutions à ce sujet pas trop mal fait. Si ça vous interesse contactez moi (jean-christophe QUINTAL 06 11 66 88 21) bon courage

Par **desaix**, le **13/03/2008** à **15:52**

Merci Jeanchris31. Je me suis renseigné par ailleurs; il faudrait introduire une action en justice...je n'ai pas envie de m'embêter avec cela. Je vais donc attendre la date anniversaire et résilier à ce moment là...

Amiotiés!